



Décrypt-in**FO**

Comité technique ministériel du 2 octobre 2020

Tout ce qu'il faut savoir sur les débats...

Retrouvez notre déclaration en ouverture de la séance [ICI](#)

Projet d'agenda social 2020/2022:

Du sucré et du salé, du social et de l'antisocial, des actions volontaires ou simplement pour répondre aux obligations : avant tout la feuille de route de l'administration vis à vis de la DGAFP, qui n'engage personne comme l'a démontré le [bilan](#) de l'exercice 2017/2020 !



Dans ce contexte, FO a porté [ses revendications](#), en a fait intégrer un certain nombre dans le projet d'agenda social, et continuera à toutes les faire valoir (dans le cadre de l'agenda ou pas!).

Projets de décrets relatifs aux statuts des officiers de port

Sans aucune prise en compte des spécificités de leurs parcours et de leurs missions, l'administration projetait de les verser dans la transposition dogmatique du pseudo accord PPCR, que FO se félicite une nouvelle fois de ne pas avoir signé.

Il aura fallu un préavis de grève nationale de l'ensemble des capitaineries de France pour que les textes initialement proposés par l'administration centrale soient

aujourd'hui de retour sur la voie de la raison. Sur la voie seulement, pas encore arrivée à quai !

FO au travers de son syndicat national compétent attend désormais la relance de la ré-écriture et de la réelle revalorisation des statuts OP et OPA, et prend ici date en vue d'une prochaine nouvelle saisine de cette instance pour se prononcer sur des grilles indiciaires répondant à nos revendications légitimes.

Bilan de la « prime COVID »

La crise sanitaire a démontré, s'il en était besoin, la formidable mobilisation de tous les fonctionnaires. Le président de la république a promis « la reconnaissance de la nation » aux agents du service public. Ainsi, il semble que cette reconnaissance concerne moins de 4 % de l'effectif de nos ministères !

Pour FO, cette distribution est totalement aléatoire et certainement pas égalitaire !

A la mise en place de cette prime, FO craignait le pire. Il se confirme et laissera des traces pour la suite. Mais le pire du pire serait que la prime versée à 4 % des agents soit financée par les 96 % restants.

En savoir plus sur les débats...

Pour en savoir plus sur les débats...

Réponses générales apportées en ouverture de séance

En réponse aux différentes déclarations préalables, la Secrétaire générale apporte les précisions ou réponses suivantes :

Sur la répartition des baisses d'effectifs par services: le dialogue de gestion ne fait que commencer...et ce sont les préfets de région qui vont décider !

Sur la restructuration des DREAL: engagement à la présentation de l'arrêté relatif aux mesures d'accompagnement au CTM de novembre

Sur les réformes de l'organisation territoriale de l'État (Secrétariats généraux communs) : suite à la remise en séance par FO de la [résolution](#) du CT des DDI du 1^{er} octobre, la SG prend l'engagement d'examiner l'ensemble des situations individuelles des agents ayant du anticiper leur mobilité avant signature des textes de restructuration.

Sur les transferts de la fiscalité de l'urbanisme : en réponse à l'intervention de FO, l'administration s'engage à mettre en place un comité de suivi dédié. Après avoir indiqué que chaque agent aurait un poste proposé au sein de la DGFIP...la Secrétaire générale tempère ses propos ! Quand il y a un flou, il y a un loup...

Retour d'expérience COVID « phase1 » : le travail est en cours de finalisation au sein de la DRH et fera l'objet d'une présentation prochaine.

Répartition de l'enveloppe catégorielle 2021 : la DRH n'est pas en mesure de proposer d'hypothèses de répartition à ce stade...et n'est pas sûre de pouvoir le faire d'ici la fin de l'année !

Sur la conduite du dialogue social : l'instruction ministérielle de 2015 reste d'actualité...même si l'administration semblait avoir oublié son existence.

Rupture conventionnelle : 147 demandes déposées, 36 acceptées, 3 conclues. Sur quels critères ? Qui paie ? La masse salariale du ministère ? Le DRH s'engage à transmettre pour consultation le projet de note de gestion.

Note de gestion ISS et modification des conditions de reclassement des emplois fonctionnels d'ITPE : toujours pas de retour de la Fonction Publique

Bilan du cycle de mobilité 2020/09 : il va arriver à force de le demander ! Juste assez tard pour ne pas décider de lancer un nouveau cycle à date de prise de poste en janvier 2021 ?

Point n°1 :

Agenda social 2020-2022 (pour avis)

Intervenant : Laurent JANVIER - FEETS-FO

Les positions de FO : à retrouver dans notre déclaration liminaire [ICI](#)

FO ne saurait s'enfermer dans un agenda social qui exclut par définition les problématiques non listées mais qui seraient à prendre en compte dans la durée. Comme l'expérience nous l'a montré, cet exercice ne garantit même pas d'engagement de résultat pour l'administration, nous ne saurions nous y engager nous mêmes ! FO n'a donc pas pris part au vote, et veillera à ce que ses revendications trouvent concrétisation, que ce soit dans le cadre de l'agenda social, ou en dehors.

A retenir des débats et des votes :

En réponse aux demandes de FO en particulier, l'administration accepte d'intégrer :

- Une réflexion sur l'avenir des écoles ministérielles

- La question du droit à la « déconnexion »
 - La mise en perspective d'un plan de requalification en catégorie B pour les dessinateurs et les Syndics des gens de mer
 - Le lancement effectif d'un chantier de refonte des cotations de postes pour le RIFSEEP des SACDD
 - L'intégration de la revalorisation des régimes indemnitaires de l'ensemble des corps de la filière technique
 - La mise en place de comités de domaines ou équivalents pour la filière administrative
- Au delà de l'agenda social lui-même, le DRH s'engage à la demande de FO :
- à lancer une expertise sur les corps dont la grille indiciaire est en dessous du SMIC en début de carrière (ce qui concerne des corps de toutes les catégories!)
 - à porter auprès de la ministre l'enjeu de remonter à l'arbitrage de la Fonction Publique sur la refonte des grilles de catégorie B pour corriger les effets délétères de PPCR (inversions de carrières en cas de promotion).

Votes sur le projet d'agenda social:

POUR : UNSA

Abstention : CGT – CFDT - FSU

Dans la mesure où cet agenda social est avant tout la réponse à un exercice imposé par la DGAFP, et n'engage à aucun résultat comme le démontre le bilan de l'exercice précédent, FO n'a pas souhaité prendre part au vote.

Point n°2 :

Projets de décrets relatifs au PPCR des officiers de port (pour avis)

Intervenant : Loïc SINQUIN - SNOP-FO

Les positions de FO :

Les corps des officiers de ports et officiers de ports adjoint ont subi les réformes de l'administration centrale, qui comme pour les autres corps de fonctionnaires, se soucie peu de leurs spécificités et des conséquences parfois dramatiques sur le terrain, que peuvent avoir ces réformes. Sans aucune prise en compte des spécificités de leurs parcours et de leurs missions, l'administration projetait de les verser dans la transposition dogmatique du pseudo accord PPCR, que FO se félicite une nouvelle fois de ne pas avoir signé.

Il aura fallu un préavis de grève nationale de l'ensemble des capitaineries de France pour que les textes initialement proposés par l'administration centrale soient aujourd'hui de retour sur la voie de la raison. Sur la voie seulement, pas encore arrivée à quai !

-les grilles proposées ne correspondent toujours pas au niveau d'emploi, de responsabilité et d'expertise quant au métier d'officier de port

-les grilles proposées ne prennent toujours pas en compte la seconde carrière des officiers de ports, qui entrent dans le corps avec une moyenne d'âge de 43 ans et ne pourront jamais atteindre le haut de la grille.

-les grilles proposées ne rendent toujours pas attractif les postes à responsabilité tel que le commandement dans les petits ports.

-les grilles proposées ne sont toujours pas en adéquation avec les grilles des officiers de ports adjoints, et rompent le lien et la promotion possible entre ces 2 corps.

-les grilles proposées sont toujours « au rabais » par rapport à d'autres corps de catégorie A exerçant des métiers à responsabilité et expertises comparables, et plus complexe à mettre en œuvre.

-les statuts ainsi rédigés ne tiennent enfin pas compte du travail en cours avec la DGITM sur la rédaction de nouveaux statuts pour les OP et OPA, ainsi que la redéfinition de leurs missions.

En conclusion, si le SNOP-FO a réussi à faire bouger les lignes au travers du projet qui nous est présenté ici, le compte n'y est clairement toujours pas. En conséquence, le FO ne saurait voter pour ce projet, et s'abstiendra.

Le SNOP-FO attend désormais la relance de la ré-écriture et de la réelle revalorisation des statuts OP et OPA, et prend ici date en vue d'une prochaine nouvelle saisine de cette instance pour se prononcer sur des grilles indiciaires répondant à nos revendications légitimes.

A retenir des débats et des votes :

L'administration concède que l'action syndicale a permis de faire bouger les lignes dans le bon sens. Le DRH indique que la porte est ouverte pour travailler à une réelle revalorisation des statuts OP et OPA. FO veillera à ce que la porte ne se referme pas...ou le corps social pourrait se rappeler aux bons souvenirs du secteur maritime !

Votes sur les projets de décret n°2001-188 du 26 février 2001 relatif au statut des officiers de port, de décret relatif à l'emploi de capitaine de port en chef, de décret modifiant le décret n° 2012-1058 du 17 septembre 2012 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

Abstention de l'ensemble des organisations

Point n°3 :

Projet de décret relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières pris en application de l'article L.8112-1 du code du travail (pour avis)

→ Report au prochain CTM